

## Atelier 3 – table ronde

### 40 millions de bâtiments existants : que fait-on pour réhabiliter économe en énergie ?

Dominique PLUMAIL, Directeur, Biomasse Normandie

Association technique au service des collectivités locales et territoriales, Biomasse Normandie s'attache depuis près de 25 ans à développer les énergies renouvelables et à promouvoir les éco matériaux et la maîtrise de l'énergie. L'Association coordonne des programmes départementaux et régionaux de développement du bois-énergie, en particulier à travers la réalisation de réseaux de chaleur en zone rurale comme dans les villes.

Les énergies renouvelables peuvent être dissociées en deux grandes familles :

- > **celles qui sont adaptées à un développement modulable** (solaire thermique), un bâti sobre en énergie permettant de limiter les investissements et le recours à une énergie d'appoint d'origine fossile ou fossile, en particulier au cœur de l'hiver
- > **celles qui s'avèrent mieux appropriées à un développement en réseau** (bois, paille, biogaz, géothermie, ordures ménagères...) en raison de seuils technologiques ou technico-économiques, qui conduisent à monter des projets associant un nombre élevé d'usagers à l'échelle d'une ville ou d'un quartier.

A l'image des pays d'Europe septentrionale et germanophone, le développement des énergies renouvelables au travers des réseaux de chaleur est un moyen d'atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne en matière de diminution des gaz à effet de serre ; cette stratégie permet en outre de minimiser les aléas géopolitiques liés aux énergies fossiles et de couvrir une part substantielle des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des usagers raccordés :

- > 20 à 30 % en complément de la cogénération gaz dans les grands réseaux de chaleur
- > 85 à 95 % pour les réseaux de chaleur existants ou à créer de taille plus modeste.

En France, le développement des réseaux de chaleur au bois repose sur la mise en place d'un service public local d'énergie calorifique dont la responsabilité incombe à une commune ou à une communauté de communes ou d'agglomération.

Divers avantages ressortent de ce type de montage :

- > **l'absence d'investissement** liée à l'externalisation de la production et de la distribution de chaleur pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire pour les usagers du service ou leur représentant (bailleurs sociaux, centres hospitaliers, établissements scolaires...)
- > **la stabilisation du prix de l'énergie sur le long terme** du fait de la structure tarifaire de la chaleur renouvelable (pour grande partie constituée du remboursement d'emprunt et de charges de personnel)
- > **la réduction du prix global de l'énergie** grâce aux subventions publiques perçues lors de la réalisation de la chaufferie bois, éventuellement associée à la construction du réseau.

A l'opposé, plusieurs freins demeurent, et notamment :

- > **des préjugés négatifs et erronés** vis-à-vis du bois-énergie (destruction des forêts, main-d'œuvre excessive...), verrou sociologique en déclin avec la multiplication des expériences concluantes dans l'Hexagone
- > **l'absence d'outil fiscal incitatif**, la fiscalité actuelle privilégiant, en dépit de l'efficacité énergétique et environnementale des réseaux de chaleur, le chauffage domestique (TVA réduite sur les travaux, les équipements, le combustible bois, crédits d'impôts..) ainsi que le gaz naturel et l'électricité (TVA à taux réduit sur l'abonnement)
- > **un montage nécessitant l'équilibre en recette et en dépense du service public.** Toutes diminutions des quantités d'énergie à livrer (liées par exemple à un abaissement du nombre d'usagers consécutif à une opération de renouvellement urbain ou à un programme d'amélioration thermique du patrimoine bâti) sont de nature à modifier l'équilibre économique d'un réseau, les charges fixes devant être réparties sur une moindre quantité de chaleur à distribuer.

Nul ne conteste la nécessité de limiter les déperditions, mais n'est-il pas souhaitable de dresser des priorités dans l'effort à produire pour atteindre les objectifs 2050 du Ministère de l'équipement ? Au côté de la réduction de l'intensité énergétique du patrimoine bâti, ne peut-on pas envisager le développement des énergies renouvelables au travers des réseaux de chaleur existants ou à créer dans les quartiers les plus propices, y compris des villes de petite ou moyenne taille ?

Un projet est en effet cohérent dès l'instant où, dans une zone d'un rayon de 500 à 1 000 m autour d'un point central, on totalise 5 000 à 6 000 MWh utiles par an de besoins thermiques (soit 400 à 500 logements et un ensemble scolaire ou 300 logements et un centre hospitalier de 200 lits...).

---

Dominique PLUMAIL, Biomasse Normandie

info@biomasse-normandie.org